Département de
Saône-et-Loire

PLU
Ville de Mâcon

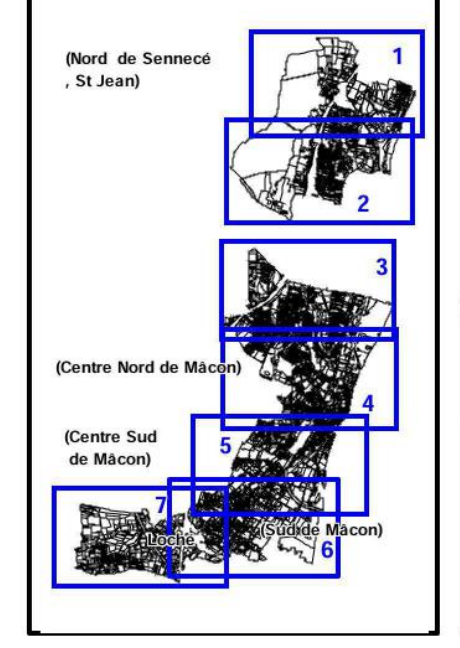

Direction de l'aménagement
Pôle du développement et de la prospective
Service de l'urbanisme, de l'accessibilité et de l'habitat

PLAN LOCAL D'URBANISME

Documents graphiques

Plan 3

Nord de Mâcon

DATE : septembre 2015
ECHELLE : 1cm = 25 m

N

approuvé le 5 février 2007

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS

Modification n°1 approuvée le 2 février 2009
Révision simplifiée n°1 approuvée le 6 juillet 2009
Modification n°2 approuvée le 4 juillet 2011
Modification n°3 approuvée le 30 septembre 2013
Modification n°4 approuvée le 21 septembre 2015
Modification Simplifiée n°1 approuvée le : 23 mai 2016
Modification Simplifiée n°2 approuvée le : 22 mai 2017
Modification Simplifiée n°3 approuvée le : 23 septembre 2019

Cartographie réalisée par le Service Système d'Information Géographique
23 rue Mathieu 71 000 Mâcon - Tél. : 03/85/39/71/68 Fax : 03/85/39/99/39
\\macbladclust\Services\SIG\8_Espace de travail\2015\0041_PLU\PLU_2015_mis_Page/PLU_2015_PLAN_4_8.WOR

Limites de Zones

▭ ***Nom de la Zone***

ZONES	LEGENDE
Ua	- Zone urbaine ancienne du centre ville
Uf	- Zone urbaine de faubourgs
Uf1	- Zone urbaine de faubourgs (MARANS)
Uc	- Zone urbaine à dominante d' habitat collectif
Uc1	- Zone urbaine à dominante d' habitat collectif (MARBE)
Um	- Zone urbaine à morphologie mixte
Up	- Zone urbaine à dominante d' habitat pavillonaire
Up1	- Zone urbaine à dominante d' habitat pavillonaire (dense)
Uv	- Zone urbaine présentant un caractere villageois
Ue	- Zone urbaine à vocation Economique
1AU	- Zone à urbaniser à court terme : ouverture à l'urbanisation sous conditions (orientations d'aménagement,
	opérations d'aménagement..) la lettre suivant le sigle 1AU renvoie à la zone U de référence (1Aup,1Aum..)
1AUe	- Zone à urbaniser à court terme (Economique)
1AUet	- Zone à urbaniser à court terme (Tertiaire et Artisanat)
1AUm	- Zone à urbaniser à court terme (Mixte)
1AUmz	- Zone à urbaniser à court terme (Mixte Val de Bioux)
1AUp	- Zone à urbaniser à court terme (Pavillonnaire)
2AU	- Zone à urbaniser à long terme (ouverture à l'urbanisation conditionnée par une modification du PLU)
2AUe	- Zone à urbaniser à long terme (Economique)
A	- Zone agricole comprenant un secteur Aa (zone viticole AOC)
Aa	- Zone agricole, secteur viticole AOC
N	- Zone naturelle et forestiere comprenant :
Nh	- Zone naturelle et forestiere (bâti existant)
Nl	- Zone naturelle et forestiere (sports et loisirs)
Ns	- Zone naturelle et forestiere (services)

Risques, Secteurs avec limitation de constructibilité

▦ *Périmètre Zone Portuaire*
▦ *PPRI Saône et Petite Grosne*
▦ *Zones non aedificandi*
▨ *Recul 10m des berges des ruisseaux*
🟥 *Périmètre Seveso de l'entreprise STOGAZ*
— *Transport de matières dangereuses*

Patrimoine et paysage

■ *Immeuble protégé au titre des monuments historiques*
■ *Immeuble remarquable à sauvegarder et à mettre en valeur*
★ *Elément d'architecture remarquable*
● *Elément d'enrichissement de façade*
▭ *secteurs architecturaux remarquables*
— *Passages et traboules à conserver*
▦ *Zone de hauteur limitée*
■ *Siège Exploitants Agricoles et Viticoles*
▨ *Espaces verts paysagers*
▦ *Espaces Boisés classés*
● *Arbres remarquables (Espaces Boisés classés)*

Implantation des constructions

■ *Alignement possible*
■ *Alignement imposé et hauteur limitée à 15m sur profondeur de 20m*
▭ *Recul de 10 m*

Emplacements réservés

▨ *ER : emplacements réservés*

ER	OBJET
ER 1	RACCORDEMENT BD DU CHAROLLAIS ET DE LA RUE DE LA LIBERTE
ER 2	AMENAGEMENT CARREFOUR RUE RAMBUTEAU ET BD DE LA LIBERTE
ER 3	EXTENSION CIMETIERE SAINT CLEMENT
ER 4	AMENAGEMENT ARBORETUM
ER 5	LIAISON DE LA ZAC DU GRAND SUD SUR LA RUE AMPERE
ER 6	VISIBILITE CARREFOUR MARAN AVEC LA RUE DE LA REPUBLIQUE
ER 7	LIAISON PIETONNE IMPASSE RUE DE PARIS, RUE DU 28 JUIN 1944
ER 11	AMELIORATION DU CARREFOUR CHEMIN DE LA FONTAINE
	ET CREATION DE TROTTOIRS EN CHANIN
ER 14	TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LA VOIE FERRE MACON / CLUNY

Servitudes de mixité sociale

MS : Nom du secteur

SECTEUR	Zone1AU	Parcelles_Concernées
MS1	St Jean Coeur de Village	DV3 et DV 103
MS4	Les COMBES	AL36,97,200,284 à 289,291,309

Nl
Ns
N
Nh
Nh
Nh
A
N
2AU
N
Up
Uv
Uv
Um
Uv
N
Nh
Up
Um
Uv
Um
Up
Up
Up1
Um
Uexa
Uexb
Up1
Uc
Up
Ue
Uexc
1AUm
2AU
N
Ns
Nh
Nh
Um
Uc
Up1
Up
Uc
Um
Ue
N
Nl
Nl
N
Nl
Nl
Nl